

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Quel est son rôle ?

Agissant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le référent handicap est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de l'entreprise (article L.5213-6-1 du Code du travail)

Les missions du référent handicap sont nombreuses.

Parmi les principales :

- Favoriser l'intégration et le maintien dans la formation des personnes en situation de handicap ;
- Assurer l'accompagnement et le suivi personnalisé des stagiaires en situation de handicap ;

Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de formation et le formateur référent

Pourquoi faire appel à votre référent Handicap ?

Tout au long de votre parcours professionnel, le référent handicap vous accompagne pour faciliter votre intégration et votre maintien dans la formation. À ce titre il peut, notamment :

- Vous aider à identifier vos besoins spécifiques ;
- Proposer des solutions adaptées à votre situation et en assurer la bonne mise en œuvre ;
- Vous accompagner dans votre demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;

Contact :

Votre référent Handicap est M. HEITZ Olivier.

Pour toute demande de RDV, vous pouvez le contacter :
olivier.heitz@cfatelier.com ou 06 07 07 12 40

